

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023 /36
ALIMENTATION ELECTRIQUE DE 3 LOTS
INEO / ENEDIS
72 ROUTE DE MONTEREAU

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, route de Montereau par la **Société INEO Réseaux centre MONTARGIS**, 9 rue Edouard Branly, 45700 VILLEMANDEUR – chargée d'effectuer les travaux **du 30/10/2023 jusqu'à la fin des travaux (durée probable : 5 jours).**

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRETÉ

- ARTICLE 1er :** Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids-lourds 5m en amont et 5m en aval du chantier.
- ARTICLE 2 :** Sur le chantier même, la signalisation sera mise en place par la **Ste INEO et ENEDIS** chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.
- ARTICLE 3 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**
- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 25/10/2023
Le Maire
Fabrice JEULIN

